



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	17

Le lundi 27 mai 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 23 mai 2024

### DELIBERATION

N° 133/2024

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, Michel BRAUN.

**ABSENTS :** Julia BONNET, Jérôme BOUERI, André IPERT, Danielle GASTALDI

### OBJET :

Création de postes au  
tableau des effectifs

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Julia BONNET à Karine BOETTI, Danielle GASTALDI à Michel BRAUN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services :

- De créer un poste à 20 heures hebdomadaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité d'agent d'accueil pour les promenades en barque sur le lac et l'encaissement des recettes,
- De créer un poste à 20 heures hebdomadaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité d'agent polyvalent pour l'entretien des bâtiments de la commune et l'encadrement périscolaire aux écoles (bus, garderie, cantine).

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de 2 postes pour accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

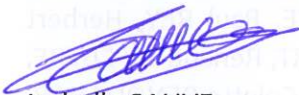
À l'unanimité,

DECIDE d'adopter les créations d'emplois ainsi proposées.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN